



Culture religieuse et école laïque

Conférence-débat
Samedi 5 avril 2003
9h30 - 12h15

Orateurs

Ø M. Charles BEER, Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique
Ø M. Walo HUTMACHER, sociologue et directeur d'un rapport du département de l'instruction publique : " Culture religieuse et école laïque "
Ø M. Régis DEBRAY, professeur de philosophie à Paris et auteur du rapport au ministre de l'éducation nationale : " L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque "

Animatrice

Ø Mme Manuelle PERNOUD, journaliste à la télévision suisse-romande
* * *

Mme Pernoud prend tout d'abord la parole pour remercier les nombreux auditeurs d'être présents afin d'écouter et de participer à la conférence-débat d'aujourd'hui, organisée par le département de l'instruction publique. Ce débat n'est pas nouveau. Mais certains ont estimé, vu les événements de ces dernières années et ce début de 21ème siècle troublé, de le relancer. Cette matinée sera divisée en deux parties :

- exposés des trois orateurs ;
- le débat proprement dit.



DIP en bref | Télécharger | Liens utiles | V

Conférence des trois orateurs

Mme Pernoud présente brièvement les trois orateurs qui vont intervenir aujourd'hui. Elle précise que le rapport du groupe exp. dirigé par M. Hutmacher, intitulé " Culture religieuse et école laïque ", est disponible sur le site internet du DIP et sera en ven. coûtant à la sortie de la salle. Le rapport de M. Debray, " L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque ", est également sur le site du DIP et quelques exemplaires dudit rapport seront disponibles à la sortie.

M. Charles BEER

M. Beer tient tout d'abord à remercier les nombreuses personnes présentes de leur participation. Un tel débat aussi important vue de la trajectoire dans laquelle il s'inscrit méritait du monde en termes de quantité et de qualité. Il remercie également, au département de l'instruction publique, MM. Hutmacher et Debray, non seulement pour leurs rapports respectifs, mais aussi pour leur participation à la conférence d'aujourd'hui, importante du point de vue des valeurs de notre société mais aussi du rôle de l'ins. publique.

En préambule, M. Beer met en avant la difficulté du thème abordé pour le département de l'instruction publique. Il prend pour cette explication le parcours qu'il a fallu pour organiser la présente réunion. C'est en 1994 qu'ont commencé les premières ré. autour de la culture religieuse et de l'école laïque. Un groupe de travail a été mis en place la même année. Une motion a peu déposée par Mmes Olsommer et Leuenberger ainsi que par M. Nissim, interrogeant les pouvoirs publics sur l'opportunité d'intr. enseignement de l'histoire des religions à l'école. L'exécutif doit, selon le règlement du Grand Conseil, répondre aux motions c. de 6 mois. Aujourd'hui, la réponse à cette motion n'a toujours pas été déposée. M. Schmied a relancé la question, par une int. urgente au Grand Conseil, ce dont M. Beer le remercie.

Le rapport du groupe présidé par M. Hutmacher et sorti en 1998 a quant à lui suggéré un certain nombre de pistes important. issues se trouvant dans l'organisation du débat d'aujourd'hui.

M. Beer salue la prudence avec laquelle les pouvoirs publics ont tenu à organiser, dans la durée, une réflexion dont l'organisa. était plus importante qu'une réponse dans un délai de 6 mois. Le département de l'instruction publique compte sur une réflex. celle d'aujourd'hui pour donner non seulement un prolongement mais une assise solide à une réflexion basée sur des apports contradictoires qui sont incontournables et indispensables pour aborder une problématique aussi délicate.

Cette problématique difficile, c'est d'abord la question de la laïcité et de la République et Canton de Genève, tout particulièrement l'on parle d'école. L'article 6 de la loi sur l'instruction publique évoque clairement la nécessaire distance et la neutralité en ma. religieuse et politique dans le domaine de l'enseignement.

Pouvons-nous rester dans une situation où bon nombre de gens constatent, dénoncent un certain nombre de dérives autour éléments suivants :

Ø Une ignorance du patrimoine, des références culturelles, principalement religieuses, servant de base à la culture qui nous a transmise ;